

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception Dossier complet le Nº d'enregistrement 06/03/2013 30/03/2015 2015-00 1503 Elargissement d'une voirie communale, aménagement de réseaux et mise en valeur du domaine public 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Mairie d'Aumelas Nom, prénom et qualité de la personne Michel Saintpierre - Maire habilitée à représenter la personne morale 21340016100013 **RCS / SIRET** Forme juridique Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Rubrique(s) applicable(s) du fableau des seuls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du prole N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Rubrique 6D Projet d'élargissement de voirie de moins de 3 kilomètres : L'élargissement va concerner un linéaire de moins de 600 mètres. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet Les chemins communaux "de vendemian à montpellier", "du mas Arnaud au barry" et le chemin de service sont élargis et structurés avec l'aménagement de cheminements piétons, éclairage public, noue de gestion des eaux pluviales et aménagements paysagers.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Les caractéristiques plus précises du projet seront visibles dans les annexes.

4.2 Objectifs du projet
Desservir les parcelles situées en zone AU2 du Plan Local d'Urbanisme et valoriser l'aménagement du domaine public, en correspondance avec l'orientation d'aménagement et de programmation inscrite au PLU.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation
Des travaux d'aménagement de voiries et réseaux divers seront menés afin de concrétiser le projet d'élargissement et de valorisation de la voirie publique.
L'emprise de la voirie publique une fois les travaux réalisés sera de 11 mètres.
L'élargissement sur les 3 chemins concernés représente un linéaire de projet de 595 mètres.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra de faire circuler en toute sécurité les véhicules légers motorisés ainsi que les piétons.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administration dessier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet di ive de l'Etat compétente en n	1-t-il été ou se natière d'env	ra-t-II soumis ? ironnement devra ētre jointe au(x)		
Le projet n'est soumis à aucune procédur	e administrative d'autorisation.				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure		-			
Ce formulaire est rempli au titre de l'étude kilomètres.	d'impact dans le cadre de sa rubriqu	e 6D : élargiss	ement d'une voirie de moins de 3		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées		
Grandeu	ors caractéristiques		Valeur		
Le projet s'étend sur 595 ml		Mètre			
L'emprise globale concerné par le projet est d'environ 6500 m2			Mètre carré		
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	Long. <u>43</u> ° 3	36 ' <u>08</u> " <u>02</u> Lat. <u>3</u> ° <u>66 ' 03</u> " <u>84</u>		
Commune d'Aumelas	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ Point d'arrivée Communes traversées Seule la commune d'Aumelas est on'est pas évident de mentionner de concernant deux chemins qui se cr	Long ° Long ° concernée. Pour s coordonnées	Lat° ' " Lat° ' " ' " ' " ' " ' " ' " ' ' "		
 4.7 S'agit-II d'une modification/extensio 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet o 4.7.2 Si oui, à quelle date α-t-II été au 	uvrage a-t-11 falt l'objet d'une étu		Oul Non X		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Si oui, de quels projets se compose le programme ?					

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	26uzibi	line en	vironnementale de la zone d'Implantation envisagée			
5.1 Occupation des sois Quel est l'usage actuel des	sols sur	le lieu	de voire projet ?			
			stante et par des terres en friche de part et d'autres.			
Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'a	ocumer	nts d'ui tion de	rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non Non			
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Il s'agit d'un PLU approuvé par délibération du conseil municipal le 27 juin 2013 La voirie s'inscrit au sein d'une zone AU2 qui est couverte par une orientation d'aménagement et de programmation et qui prévoit la création de la voie. Le règlement en son article 3 nous indique que le secteur doit être desservi par les voiries (accès - desserte) et par les réseaux secs et humides (article 4)					
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux			ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X			
Complétez le tableau suivan	it, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type i ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X				
en zone de montagne ?		x				
sur le temtoire d'une commune littorale ?		x				
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X				
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X				

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		X	
approuvé ?			
dans un site ou sur des sois pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		Il se situe à 0,8 km environ de la zone spéciale de conservation causse d'Aumelas et montagne de la Mourre. Il s'agit de la distance entre l'emprise de la voirie et la lisière du périmètre Natura 2000
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	×		Il se situe à 0,8 km du Château bas d'Aumelas (ensemble médiéval du Castellas du 11ème, 12ème et 14ème siècle) Les éléments protégés sont le château, l'église, l'enceinte, le sol, le donjon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projetsur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		K]	
essources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-it déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-it les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
Milieu natureł	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5 2 du présent formulaire ?		R	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet se trouve dans une zone AU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	X	Les quelques voitures qui vont circuler à terme à vitesse réduite au sein du quartier.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<u>×</u>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	Emissions lumineuses faibles induites par l'éclairage du domaine public pour la sécurité des usagers.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Emissions de gaz liés au fonctionnement des véhicules particuliers empruntant cette voirie de desserte locale.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si out, dans quel milleu ?	×		Les eaux de ruissellement induites par l'élargissement de la voie seront récoltées dans une noue et les eaux seront ensuite dirigées dans un fossé existant qui se rejette en définitif dans la Rouviège
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimolne / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	La voirie existe déjà. Le projet prévoit un traitement le plus intégré possible avec la préservation des talus naturels, l'utilisation d'une noue et de bandes plantées avec des essences de garrigue ainsi qu'un revêtement perméable et de couleur sable pour le trottoir afin d'éviter tout impact paysager pour cet élargissement de voie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×		les modifications sont positives : facilités de circulation pour les habitants déjà présents dans le secteur et sécurisation des piétons qui arrivent de puis le centre village pour partir se promener.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
Aucun autre projet d'élargissement de voirie ou d'opération d'aménagement n'est en cours ou à venir sur la commune d'Aumelas.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels
7. Auto-évaluation (faculfalif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi

Au regard des caractéristiques d'élargissement de la voirie communale, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

En effet, l'élargissement de cette voie n'induit aucun impact sur des milieux environnementaux d'intérêt et/ou protégés. La notice de non incidence Natura 2000 produite dans le cadre de PLU vient justifier et argumenter cette situation : la voie à élargir se situe effectivement au sein de la zone AU2 du PLU et couverte par une orientation d'aménagement et de programmation.

Concernant le voiet hydraulique, l'imperméabilisation du site liée à l'élargissement de la voie est mineure. Nous avons tout de même prévu la création d'une noue naturelle permettant de récolter, drainer et gérer les eaux pluviales qui tomberont sur le domaine public.

Le projet d'extension ne se trouve pas dans une zone à risque et n'induit pas la création de nouveau risque : ni naturel, ni technologique, ni toxine.

Concernant la population, le cadre de vie et le paysage, la situation n'est que très peu transformée par l'élargissement de la voirie communale : la chaussée circulable est aujourd'hui d'environ 3m et nous passons à 5m. Sont ensuite prévus des aménagements paysagers (plantation d'essences de garrigue et noue de gestion des eaux pluviales) et l'aménagement d'un cheminement piétons perméable et de couleur sable pour une meilleur intégration paysagère.

L'augmentation du trafic sera mineur avec simplement le passage de futurs résidents. Il s'agit bien d'une de desserte locale et non de transit (ni à une échelle communale et encore moins intercommunale). L'absence de riverain à cette voie renforce le fait qu'il n'y ait pas d'impact particulier à prendre en compte.

	m			
8.	F - T	41.6	7.00	1-1-

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n° i intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ,	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus)
---	--	---

х

Fait à

Aumelas

le. 03 mans 2015

Signature

